

Que faire face à une situation de cyberharcèlement ?

en période de confinement...

Les écoles et les établissements sont fermés mais l'école continue, à la maison.
 Le harcèlement peut se poursuivre lui aussi, sur les réseaux sociaux ou les messageries.
Restons tous vigilants et n'oublions pas les gestes qui sauvent :

JE SUIS LA CIBLE :

Je ne réponds pas aux attaques
 Je me déconnecte
 Je conserve les preuves (copies d'écran, messages...)

JE SUIS TEMOIN :

Je ne « like » pas, je ne « screene » pas, je ne commente pas
 Je supprime la photo, le SMS ou le message
 Si possible, je soutiens la victime

EN PARLER

avec des personnes de confiance

Numéros d'écoute

0800 200 000
 « Net Ecoute »
 numéro national

0808 800 184
 Numéro académique
 Non Au Harcèlement

Parents / Famille

Rassurer
 son enfant

Conserver
 les preuves (copies d'écran, mails ...)

Signaler

à l'école, à l'établissement via l'ENT
 à la police sur la plateforme « PHAROS » :

Internet-signalement.gouv.fr

Signaler

les contenus illicites sur le réseau social si possible

PROFESSIONNELS DE L'EDUCATION
 Professeur principal et/ou CPE et/ou assistant social ou infirmier

Recueillir

le témoignage et les preuves

Signaler

au chef d'établissement

Accompagner
Soutenir
Rassurer

l'élève et sa famille (lien téléphonique)

Engager

une procédure disciplinaire

Remonter l'incident

aux chargées de mission prévention violence

Signaler

les auteurs au procureur de la république

NE RESTEZ PAS SEULS #Gardezlelien

Agissons en solidaires plutôt qu'en solitaires.